

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Stage de sensibilisation à la sécurité routière

### 1. Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles applicables lors des stages de sensibilisation à la sécurité routière organisés par le centre de formation **Espace conduite**.  
Chaque participant s'engage à en prendre connaissance et à le respecter.

---

### 2. Organisation du stage

Le stage se déroule sur **2 jours consécutifs**, conformément à la réglementation en vigueur.  
Les horaires sont communiqués à l'inscription et doivent être strictement respectés.  
La durée totale est de **14 heures de formation**.

---

### 3. Assiduité et ponctualité

La présence est **obligatoire sur l'ensemble du stage**.  
Toute absence, même partielle, entraîne l'impossibilité de valider le stage.  
Les retards ne sont pas acceptés et peuvent entraîner un refus d'accès à la session.

---

### 4. Conditions de participation

Les participants doivent adopter un **comportement respectueux** envers les autres stagiaires et les formateurs.  
Les échanges sont encouragés dans un esprit d'écoute et de bienveillance.  
Toute attitude perturbatrice pourra entraîner une exclusion.

---

### 5. Règles de sécurité et de conduite

Il est strictement interdit de se présenter en état d'alcoolisation ou sous l'emprise de substances illicites.  
Il est interdit de fumer dans les locaux (sauf zones autorisées).  
Les consignes de sécurité doivent être respectées en permanence.

---

### 6. Utilisation du matériel

Les supports pédagogiques sont fournis par le centre et doivent être utilisés avec soin.  
Toute dégradation volontaire pourra être facturée.

---

### 7. Téléphones et distractions

Les téléphones doivent être **éteints ou rangés** pendant toute la durée des sessions.  
Leur utilisation n'est pas autorisée, sauf accord exceptionnel du formateur.  
Cette règle vise à garantir la **confidentialité des échanges** ainsi que le **respect du bon déroulement de la formation**.  
En effet, certains témoignages et situations personnelles peuvent être abordés au cours du stage ; il est donc essentiel de préserver un cadre de confiance pour tous les participants.

---

### 8. Validation du stage

La validation est conditionnée par :  
la présence effective aux deux journées complètes  
la participation active aux échanges  
Une attestation de stage est délivrée en fin de session.

---

### 9. Responsabilité

Le centre décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels.

---

### 10. Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement intérieur, le centre se réserve le droit de prendre des mesures adaptées.  
Selon la gravité des faits, cela peut aller d'un **rappel à l'ordre** à une **exclusion du stage**.  
Toute exclusion entraîne la **non-validation du stage**, sans remboursement.  
Les comportements inappropriés (perturbation, non-respect des consignes, atteinte aux autres participants ou au formateur) pourront justifier une exclusion immédiate.

---

### 11. Acceptation du règlement

La participation au stage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

---

### Signature du participant

Nom : ..... Date : .....  
Prénom : .....

Signature

